

Conseil municipal du lundi 2 juillet 2012

Le lundi 2 juillet deux mille douze, à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni dans son lieu habituel sous la présidence de M. Bertrand ASTRIC, Maire.

Tous les membres étaient présents, sauf : M. Laurent BAUDIQUEY, absent excusé, procuration à Mme Wilma SINA-AUCANT; Mme Sylvie PARDONNET, absente excusée, procuration à M. Bernard BONNOT; Mme Josiane RUFFION, absente excusée, procuration à Mme Isabelle VEYRY; Mme Isabelle CHATAIGNER, absente excusée, procuration à M. Bruno BERNARD

M Bruno BERNARD a été élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20h00.

Le compte-rendu de la séance du 4 juin 2012 n'appelle aucune observation. Il est validé comme tel par le conseil municipal.

Plan de composition du « lotissement du Stade ».

Le Maire présente au conseil le plan de composition du lotissement du Stade dressé par le cabinet Jamey, géomètre expert. Il précise que les différentes remarques formulées au cours du dernier conseil municipal ont bien été prises en compte.

En commission la limite de la zone boisée a été ramenée à entre 4 à 6 m. Les parcelles individuelles situées sur la partie haute du lotissement sont homogènes, autour des 10 ares. Une demande a été faite afin de déclasser les surfaces d'EBC en ND.

Il a été prévu des arbres et des haies pour la bande piétonne qui mène au parcours de santé. Un ou deux bassins d'orage seront construits.

Le chiffrage de l'opération comporte donc 2 volets : la viabilisation et la création du bassin d'orage.

19 parcelles sont prévues dont 2 avec de l'habitat type « petit collectif ».

Le règlement du lotissement prévoira qu'une parcelle doit comporter une habitation.

L'exposé du Maire entendu le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le plan de composition du lotissement du Stade.

Participation de la commune au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Le Maire présente au conseil municipal la demande de participation de la commune au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

Ce fonds, mis en place en 1991, est alimenté avec des crédits de l'État, du Conseil Général, des organismes sociaux et des établissements prêteurs, les communes apportant leur quote-part sur la base de 0,61 € par habitant.

Le maire demande au conseil de statuer sur cette demande.

La part de la commune, s'élevant à la somme de 1 101 habitants x 0.61 € = 671.61 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de participer au FSL.

Participation de la commune au Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en difficultés (FAAD)

Le Maire présente au conseil municipal la demande de participation de la commune au Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en Difficulté (FAAD)

Ce fonds, mis en place en 1990, est alimenté avec des crédits de l'État, du Conseil Général, des organismes sociaux et des établissements prêteurs, les communes apportant leur quote-part sur la base de 0,30 € par habitant.

Le maire demande au conseil de statuer sur cette demande. La part de la commune, s'élevant à la somme de 1101 habitants x 0.30 € = 330.30 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité de participer au FAAD.

Convention avec la CAGB relative à la mise en place de la redevance incitative

Le Maire expose qu'il y a lieu d'établir une convention avec la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon relative à l'accompagnement de la mise en place de la redevance incitative et ses conséquences. Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les services de la CAGB accompagnent la commune pour remédier aux éventuels comportements inciviques des usagers sur la voie publique.

Il donne lecture de la convention.

Lecture entendue le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité** et autorise le Maire à signer ladite convention.

Mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement de la desserte de bus à Boussières Papeteries

Le Maire rappelle qu'il est prévu au BP 2012 de réaliser des travaux d'aménagement de la desserte de bus à Boussières Papeteries. Afin de nous accompagner dans ce projet, le Maire a demandé au service d'aide aux communes de la CAGB de nous établir une proposition d'honoraires. Il présente les différentes phases de la mission de maîtrise d'œuvre. Le coût de cette prestation s'élève à 4 480 €.

Le Maire propose de retenir cette offre.

Ce dossier sera réétudié en septembre.

L'exposé du Maire entendu, le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité** cette proposition.

Transformation du POS en PLU : point sur le dossier

Les priorités économiques et paysagères ont été validées.

Le SCOT préconise environ la construction de 140 maisons à l'horizon 2034 soit une croissance de la population de 1 à 3% par an.

Le principe avancé par le SCOT est de combler les « dents creuses » qui à elles seules suffisent pour atteindre cet objectif.

Environ 40% de maisons individuelles et le reste en collectif et maisons mitoyennes sont prévu ce qui révèle le principe de concentration de l'habitat.

Les préconisations du SCOT sont la traduction des objectifs du Grenelle de l'environnement, le but étant d'éviter le « mitage » du territoire communal.

Boussières est défini par le SCOT comme étant une zone plutôt agricole.

Tour de France du 9 juillet 2012

Un plan pour les modalités de circulation a été distribué aux habitants par le biais d'un petit loup.

Un panneau décoratif a été confectionné par la mairie et par les FRANCAS.

La CAGB met à disposition des toilettes publiques et les poubelles sont à la charge de la commune.

Convention d'occupation temporaire du domaine public fluvial.

Le Maire expose que dans le cadre des travaux de raccordement des eaux usées au SIA de Grandfontaine il y a lieu de signer une convention d'occupation temporaire du domaine fluvial avec Voies Navigables de France. Le coût de cette redevance annuelle est de 172,36 €. Il est indexé sur le coût de la construction.

Le Maire donne lecture de la convention.

Lecture entendue le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à **l'unanimité** et autorise le Maire à signer ladite convention.

Questions diverses :

Subventions

Le Maire indique que suite à nos réclamations, l'Agence de l'eau versera finalement une subvention pour le raccordement au SIAG. Cette subvention (versée par le Conseil Général du Doubs) est de 42 672 € dont 30 000 € pour le bassin d'orage et 12 672 € pour l'assainissement.

Plateau sportif

Un cahier des charges se prépare pour le choix de l'équipementier du futur plateau sportif et l'aire de jeux pour les Papeteries.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h45.